



*Comité de pilotage natura 2000
Zone Spéciale de Conservation
haute vallée de la Meurthe*

Lundi 3 mai 2023 - 14 heures - Mairie du Valtin

Ordre du jour

- ▶ 1- Rappel du contexte
- ▶ 2 - Renouvellement de la présidence du comité de pilotage et de la présidence de la maîtrise d'ouvrage
- ▶ 3 - Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives
- ▶ 4- Points divers

Après le comité : terrain => visite des travaux de réouverture de bord de Meurthe, combe du Valtin

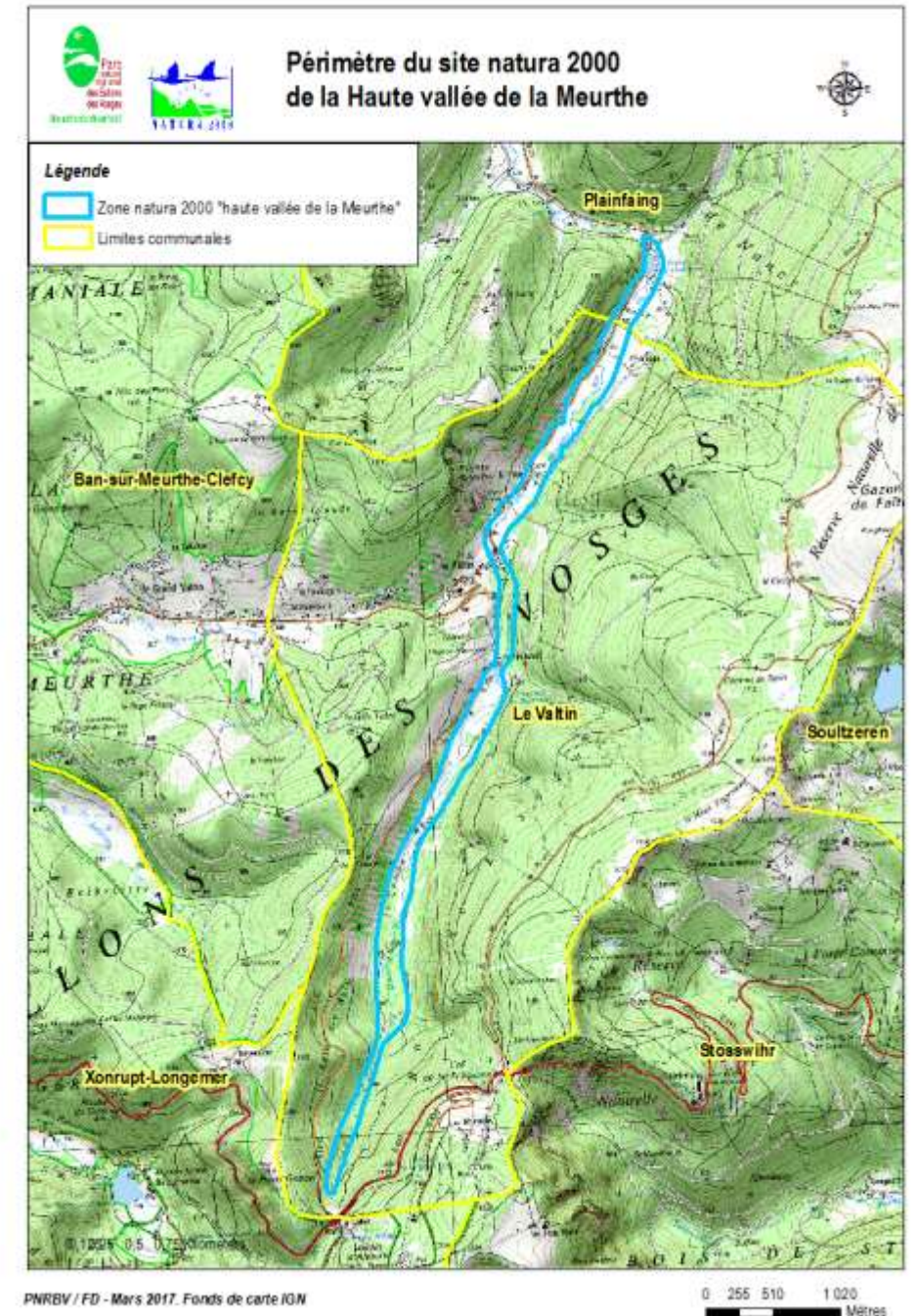


Ordre du jour

- ▶ 1- Rappel du contexte
- ▶ 2 - Renouvellement de la présidence du comité de pilotage et de la présidence de la maîtrise d'ouvrage
- ▶ 3 - Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives
- ▶ 4- Points divers
- ▶ Terrain : travaux de réouverture au jeu de carte

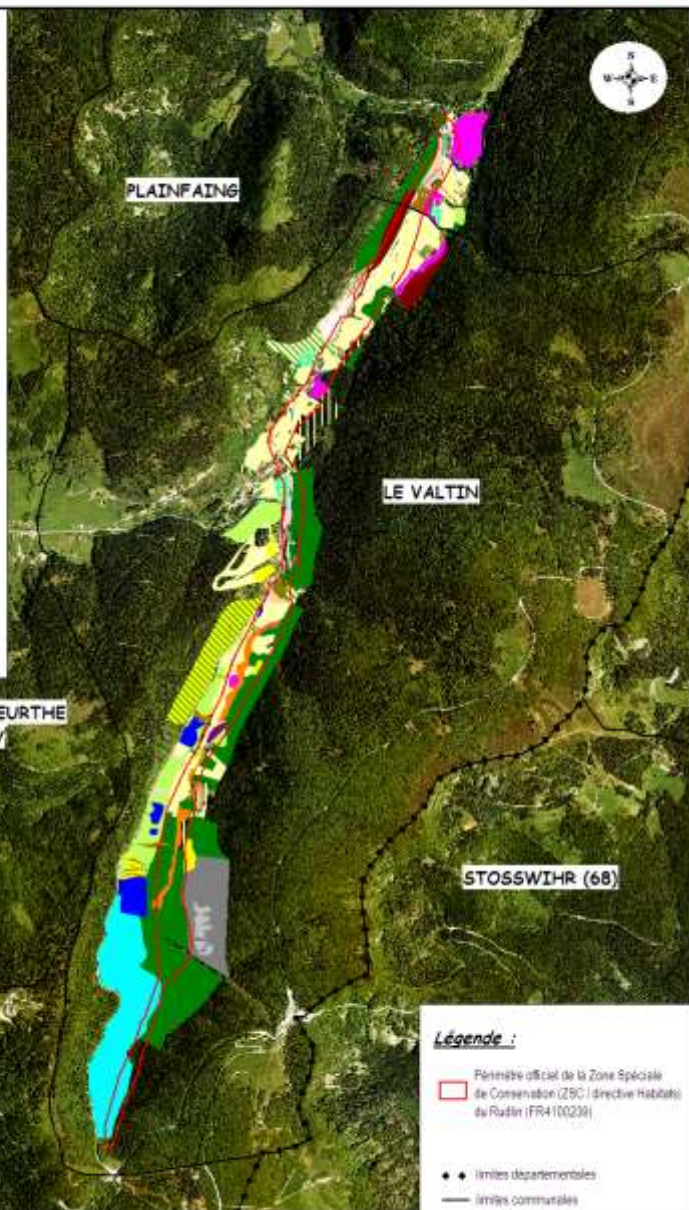
1 - Rappel du contexte

- Site natura 2000, désigné au titre de la Directive habitats (Zone Spéciale de Conservation)
- 120 ha le long de 8 km de ruisseau, entre Collet et Rudlin. *Ne prend en compte qu'une source de la Meurthe et une très mince partie du bassin versant*
- 2 bans communaux concernés : Le Valtin, Plainfaing
- Contexte de propriété essentiellement privée



Carte des habitats naturels

- Habitats naturels :**
- ** espace riche en espèces
 - ** herbages : fauchés de reconnaissance (à genêt, fougère agile etc.)
 - ** fensils à Myrica, Calluna, Juncus
 - ** prairie mésophilie de montagne
 - ** herbages : fauchés de reconnaissance (à genêt, fougère agile etc.)
 - ** prairie eulyphe
 - ** prés-oids
 - ** prés-oids : fauchés de reconnaissance
 - ** prairie humide à Juncus, populage etc.
 - ** prairie humide dominée par les grands Carex
 - ** tourbières dégradées
 - ** prairie humide à Poa des prés
 - ** mégaphorbiaie montagnarde
 - ** forêts humides : couleux, aunaies...
 - ** ripisylve montagnarde
 - ** pierre
 - ** étendue
 - ** filotax sapinière acido-philie
 - ** filotax sapinière moyennement acide
 - ** plantation rémanente < 50 ans
 - ** forêt : sapinière naturelle, non aménagée
 - ** rivière montagnarde avec herbiers flottants à renouées, salicées etc.
 - ** coupes récentes de plantation rémanente
- * : habitat d'intérêt communautaire
 ** : habitat d'intérêt communautaire prioritaire
 *** : structure des sites prioritaires
 Dernière mise à jour : 12/11/2011

**Légende :**

Périmètre officiel de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) directive Habitats du Rudlin (FR4100238)

limites départementales
 limites communales

7 types d'habitats « d'intérêt communautaire » différents...

Le site de Haute Meurthe abrite 7 types d'habitats d'intérêt communautaire cartographiés ci-contre, notamment des prairies de fauche de montagne, les cours d'eau et de leurs herbiers aquatiques flottants



Exemple d'habitat : les prés de fauche



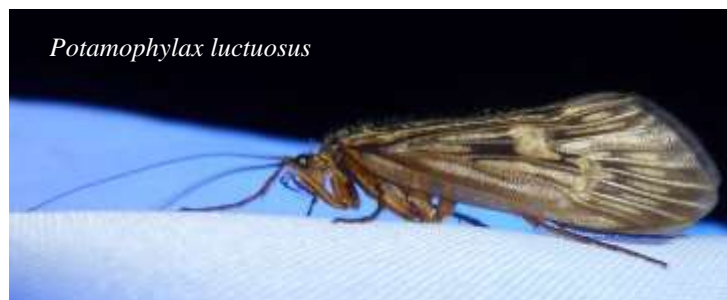
La Meurthe



La ripisylve

Une faune et une flore représentatives de milieux très bien préservés

- ▶ Pas de flore « exceptionnelle » connue, mais des **compositions floristiques représentatives** de la richesse des milieux naturels de montagne (exception : stations à Crocus printanier)
- ▶ Des **peuplements faunistiques également caractéristiques de milieux préservés**, avec plusieurs espèces remarquables notamment au niveau insectes
- ▶ Un cortège d'insectes aquatiques **exceptionnel**
- ▶ **Deux espèces d'intérêt communautaire** : le Grand Murin, et le Chabot + une à confirmer : Cuivré de la Bistorte



Le Cuivré de la bistorte, papillon d'intérêt communautaire : là ou pas.. ?



La Chabot et le Grand Murin, deux espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site



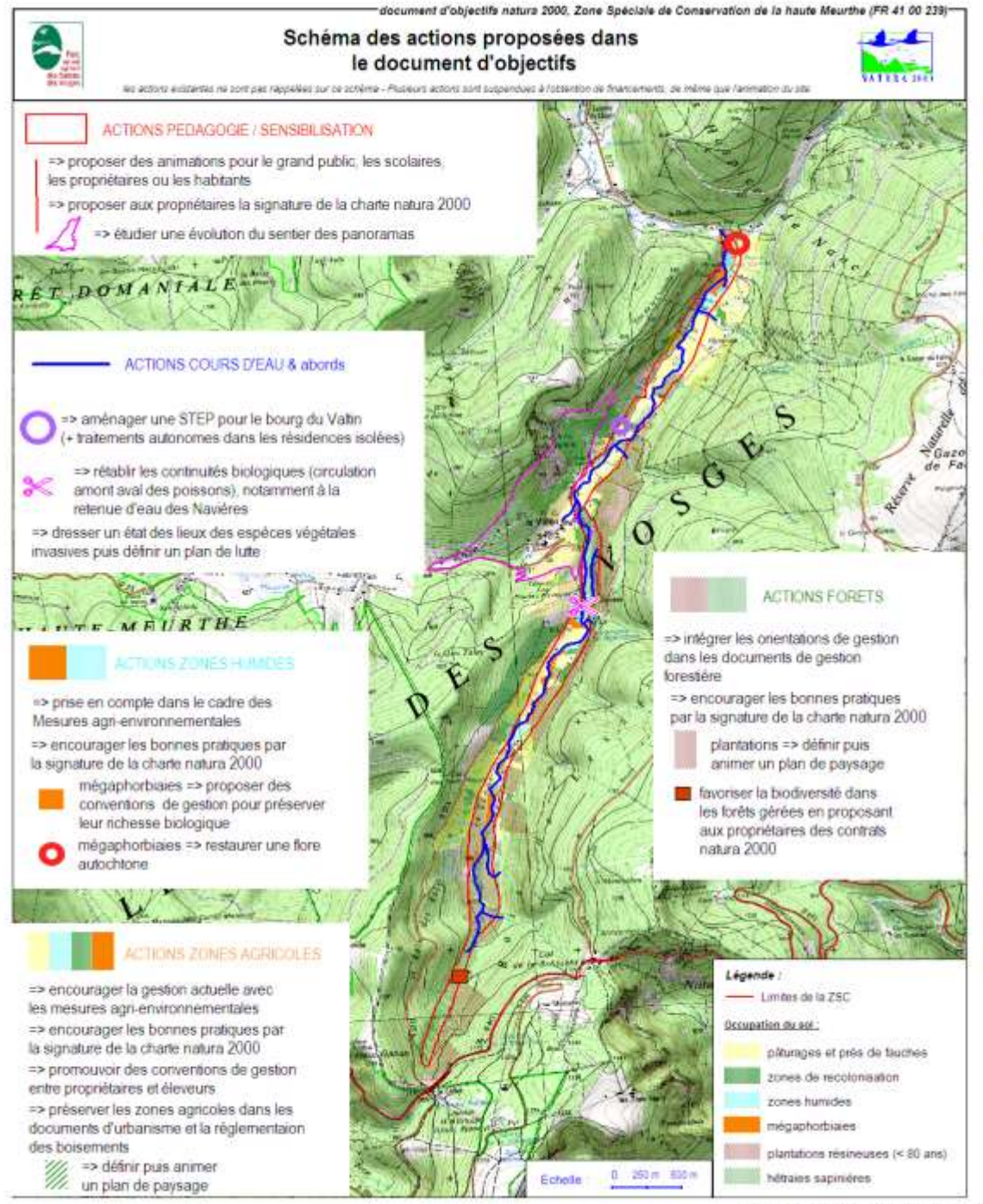
- Document d'objectifs (docob) validé le 6 mars 2012
- Date de réunions du comité de pilotage (COPIL) : 17/11/2009, 18 mai 2011, 3 mars 2012, 22 novembre 2017, 3 juin 2019
- **15 actions programmées dans le docob**
- Mise en œuvre : PNRBV, environ 15 journées d'animation / an : beaucoup... mais peu !



**Cahier 1 :
les diagnostics et les mesures de conservation**

A gauche : le « docob », validé en 2012

A droite : la carte des actions, issue de ce docob



Ordre du jour

- ▶ 1- Rappel du contexte
- ▶ 2 - Renouvellement de la présidence du comité de pilotage et de la présidence de la maîtrise d'ouvrage
- ▶ 3 - Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives
- ▶ 4- Points divers
- ▶ Terrain : travaux de réouverture au jeu de carte



Comité de pilotage du 22 novembre 2017 : en salle puis sortie de terrain sur l'ancien barrage du Vétiné

Ordre du jour

- ▶ 1- Rappel du contexte
- ▶ 2 - Renouvellement de la présidence du comité de pilotage et de la présidence de la maîtrise d'ouvrage
- ▶ 3 - Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives
- ▶ 4- Points divers
- ▶ Terrain : travaux de réouverture au jeu de carte

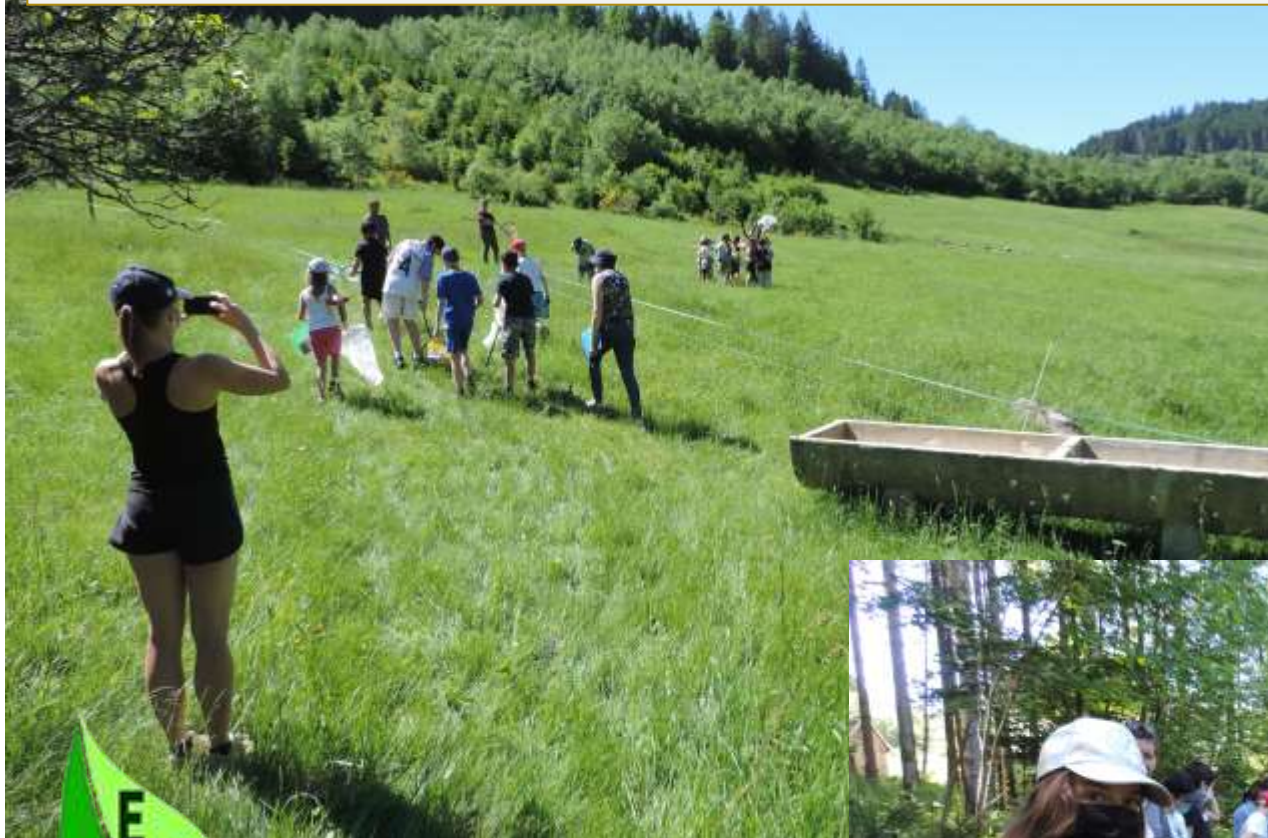
P1 : sensibiliser les acteurs locaux et le grand public

- ▶ Lors des COPILs
- ▶ Réunion avec les habitants et propriétaires le 11 octobre 2011
- ▶ Des soirées à thèmes : soirée Habitants (jeux nature etc), conférence sur les chauves souris etc
- ▶ Réunion avec les agriculteurs du site le 22 février 2023 : présentation des enjeux du site et des nouvelles MAEc
- ▶ 6 projets pédagogiques proposés, en lien avec Etc Terra et les communes :
 - 2014 à 2017 avec les enfants du Valtin
 - Année scolaire 2017 - 2018 : écoles de Plainfaing (Centre, La Truche)
 - 2022 : projet « papillons » avec les écoles de Plainfaing + restitution au cinéma de Plainfaing
- 2021 – 2023 : travail sur l'évolution / la restauration du sentier des panoramas
- Articles dans le bulletin municipal du Valtin, courriers / flyers aux habitants, panneaux etc
- Chaque année : édition d'une lettre natura 2000 du Parc



15 mars 2023 : présentation du sentier aux étudiants en école de design de Reims, pour imaginer des créations bois / granite sur le sentier

Le projet « papillons » avec Plainfaing



Restitution des animations
« papillon » le 25 juin 2021 au
cinéma de Plainfaing, avec les 2
classes et les parents d'élèves



Sortie « papillons » le 14 juin 2021
avec les écoles de Plainfaing et
Etc Terra



Schéma d'aménagement et de restauration du sentier des panoramas



Principes d'aménagement et de restauration retenus :

- Restauration des panneaux actuels avec les thèmes existants, avec quelques adaptations
- Créer 2 panneaux complémentaires sur la Meurthe, la biodiversité, natura 2000
- Créer des panneaux d'accueil
- Construire une cabane d'observation au Jeu de cartes (*aménagement a priori possible si abri « randonneur » d'après la loi montagne*)



P2 : encourager la poursuite des bonnes pratiques par la signature de la charte natura 2000

- ▶ « Charte natura 2000 » mise en ligne sur le site Internet du Parc
- ▶ Début d'animation... stoppée en raison des dispositions fiscales : la commune devrait subir les conséquences d'engagements des propriétaires privés signant la charte
- ▶ 2018 : adhésion d'un propriétaire dans la Combe du Valtin (héritiers Mennequier) et nouvelle proposition à la commune du Valtin pour engager 7 ha de propriétés communales

PERSPECTIVES

- ⇒ **Vues les dispositions fiscales impactantes sur les finances de la commune : pas d'animation particulière prévue**

Extrait du dossier de présentation de la charte natura 2000, mis en ligne sur le site Internet du Parc =>

Document à dater / signer (voir en fin de tableau).

Cocher dans la colonne de gauche les milieux vous concernant (voir avec l'animateur au Parc des Ballons des Vosges si besoin. Les engagements 1 & 2 concernent tout signataire et la case est par conséquent déjà cochée).

Types de milieux non bâtis ¹	n°	Objectifs	Engagements	Points de contrôle pour l'administration
<input checked="" type="checkbox"/> tous milieux	1	Garantir la pérennité de la qualité des eaux	Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires quels qu'ils soient sur le site natura 2000 (sauf utilisation autorisée en agriculture biologique)	sur place : absence de traitements phytosanitaires
	2	Garantir la pérennité de la qualité des eaux, préserver l'aspect « naturel » du site	Ne déposer aucun déchet, ni remblais de toute nature, sur le site (les déchets ou remblais existants sont retirés à la date de signature de la charte le cas échéant)	sur place : absence de déchets ou de remblais significatifs (> 1/2 m ³ . Les débris isolés ne sont pas concernés)
<input type="checkbox"/> cours d'eau, berges de cours d'eau, mares, mardelles	3	Eviter toute pollution biologique	Ne pas introduire intentionnellement de plantes exotiques* ou de poissons (les retirer le cas échéant à la date de signature de la charte)	sur place : absence d'espèces exotiques introduites intentionnellement
	4	Préserver la dynamique naturelle de la rivière	Ne pas gêner la dynamique naturelle des cours d'eau par des aménagements de type enrochements, levées de terre etc	sur place : absence d'aménagements pouvant gêner la dynamique naturelle des cours d'eau : enrochements, levées de terre etc.
	5	Garantir la pérennité de la qualité des eaux	Ne pas circuler avec des engins motorisés dans les cours d'eau ou zones humides	sur place : absence de traces d'engins motorisés ou voies de circulation traversant des cours d'eau ou des zones humides
	6	Conservier les pontons en pierre sèche	En cas de travaux sur les ouvrages de franchissement des cours d'eau en pierre, informer un chiroptérologue (spécialiste des chauves souris) afin de limiter les impacts sur les chauves souris éventuellement présentes	sur place : vérification des travaux effectués sur les pontons et le cas échéant, fourniture d'une copie d'un courrier d'information préalable aux travaux à la CPEPESC (daté d'au moins un mois avant le début des travaux réalisés)
<input type="checkbox"/> zones à vocation agricole et hagi coupés à la date de signature	7	Favoriser les conventions entre propriétaires et agriculteurs afin de garantir une gestion durable des espaces agricoles	Encourager l'exploitation agricole par la signature d'une convention, commodat ou bail rural sur la durée d'engagement de la charte, avec l'exploitant agricole utilisateur du fond	vérification de l'existence d'une convention écrite entre le propriétaire et l'utilisateur agricole en place
	8	Poursuivre la gestion adaptée des zones humides agricoles	Ne procéder à aucun drainage même superficiel sur le site, ou ne pas donner d'autorisation, sauf entretien de rigoles existantes	sur place : absence de drains récents, copie de courrier de réponse invalidant un projet de réalisation de drains

¹ présents sur la parcelle engagée (si besoin, voir avec l'animateur du site natura 2000)

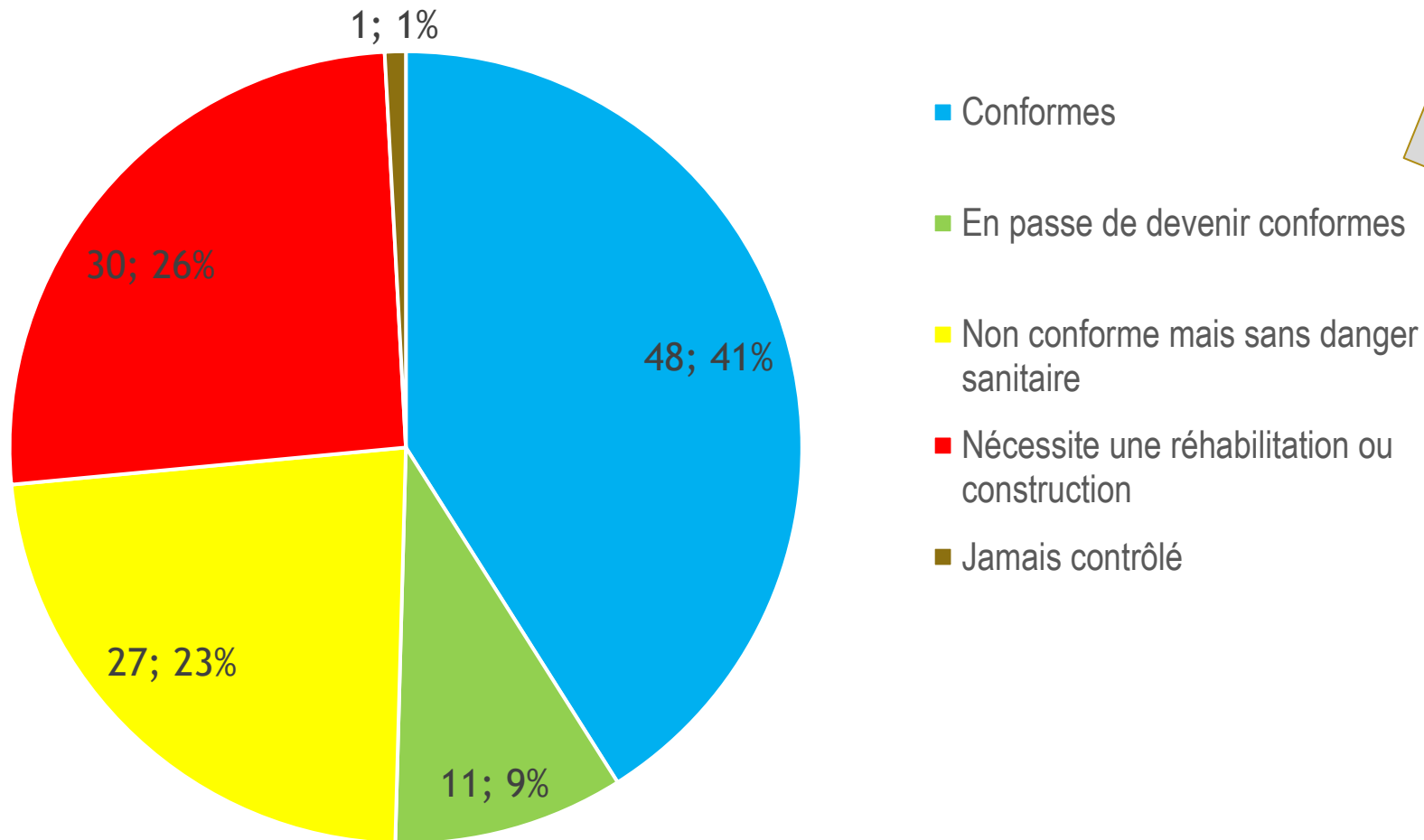
E1: équiper la commune et les résidences isolées pour le traitement des eaux usées

- ▶ Le Valtin : commune sans équipement collectif pour l'assainissement => projet de STEP en 2013, abandonné en raison du coût => assainissement individuel

Bilan de l'assainissement Non Collectif confié à un stagiaire (Arnaud Dijksman), sur la base des informations du SDANC 88

=> Présentation du bilan et des travaux conduits dans le cadre de ce stage en cours

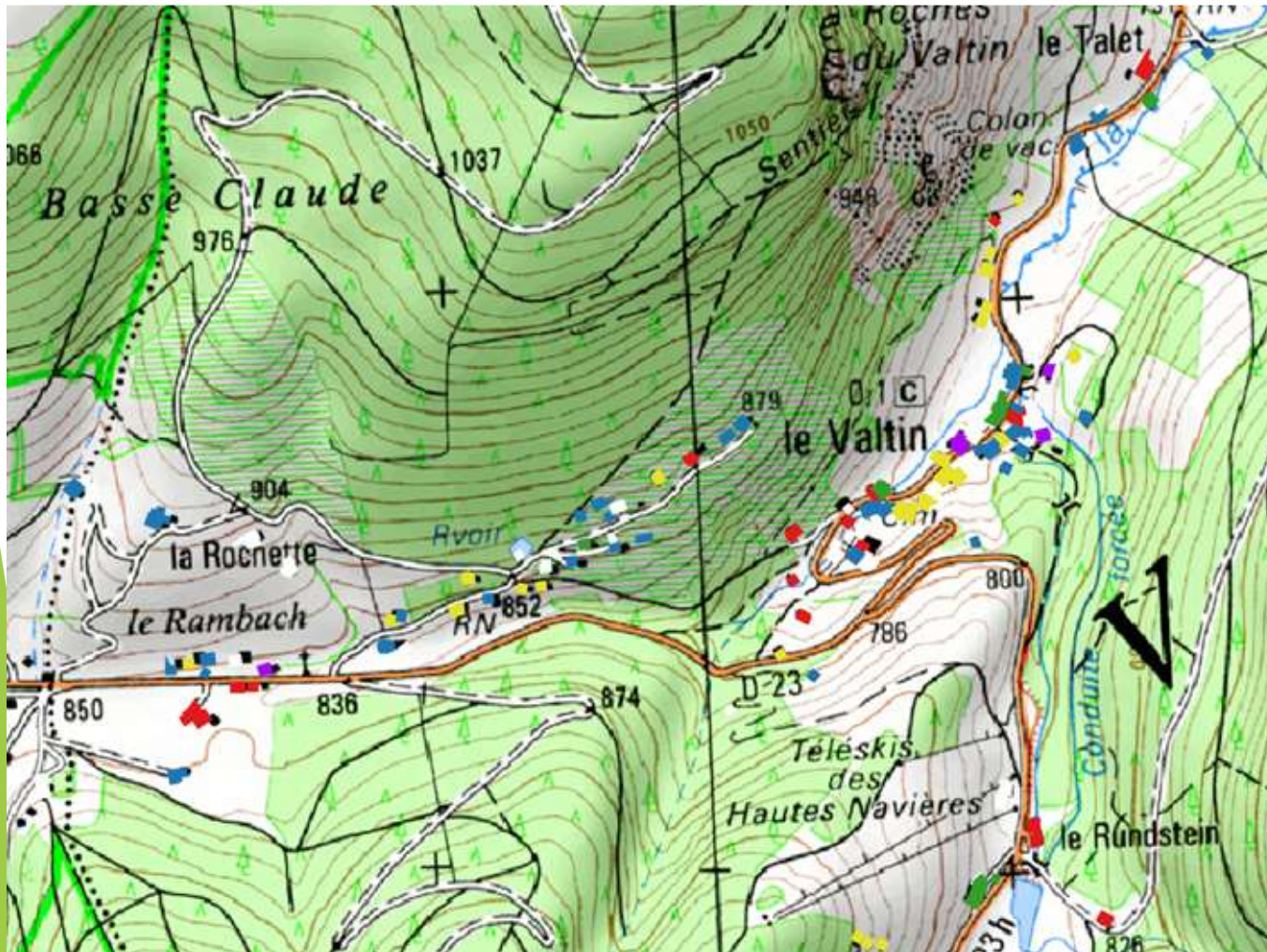
Répartition du bilan de l'assainissement : nombre de résidences et % par catégorie



Sont pris en compte les bâtiments du Valtin + les quelques résidences concernées aux abords du site à Plainfaing (autour du Rudlin)

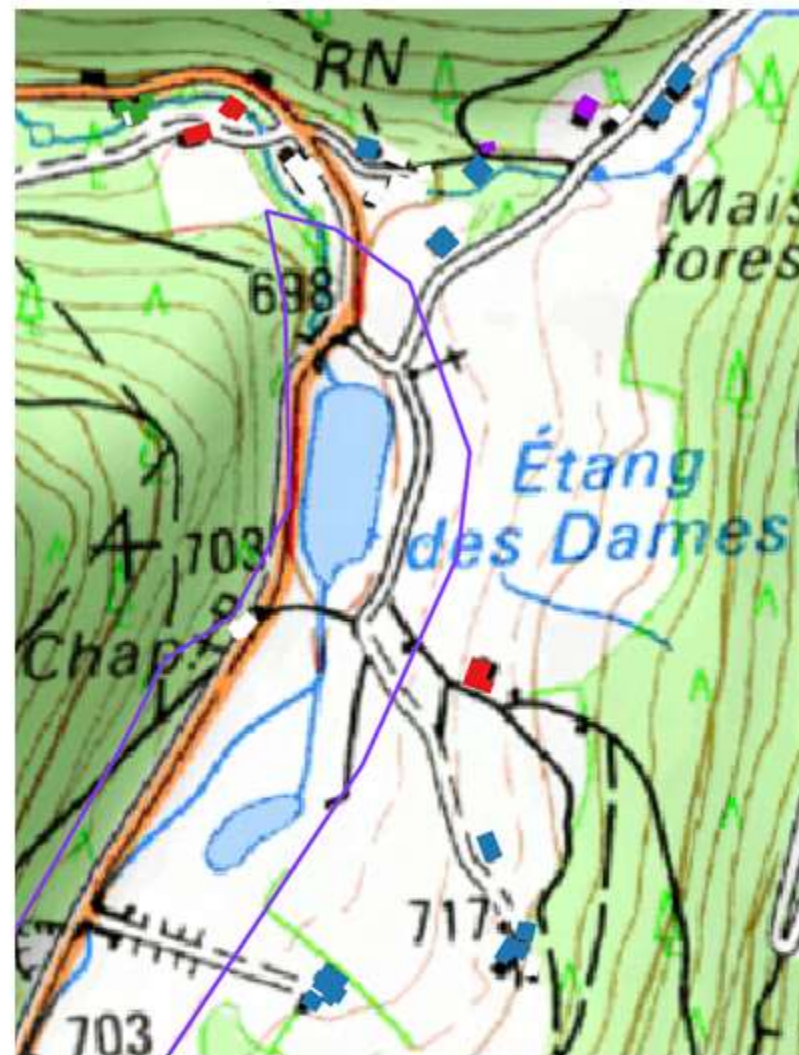
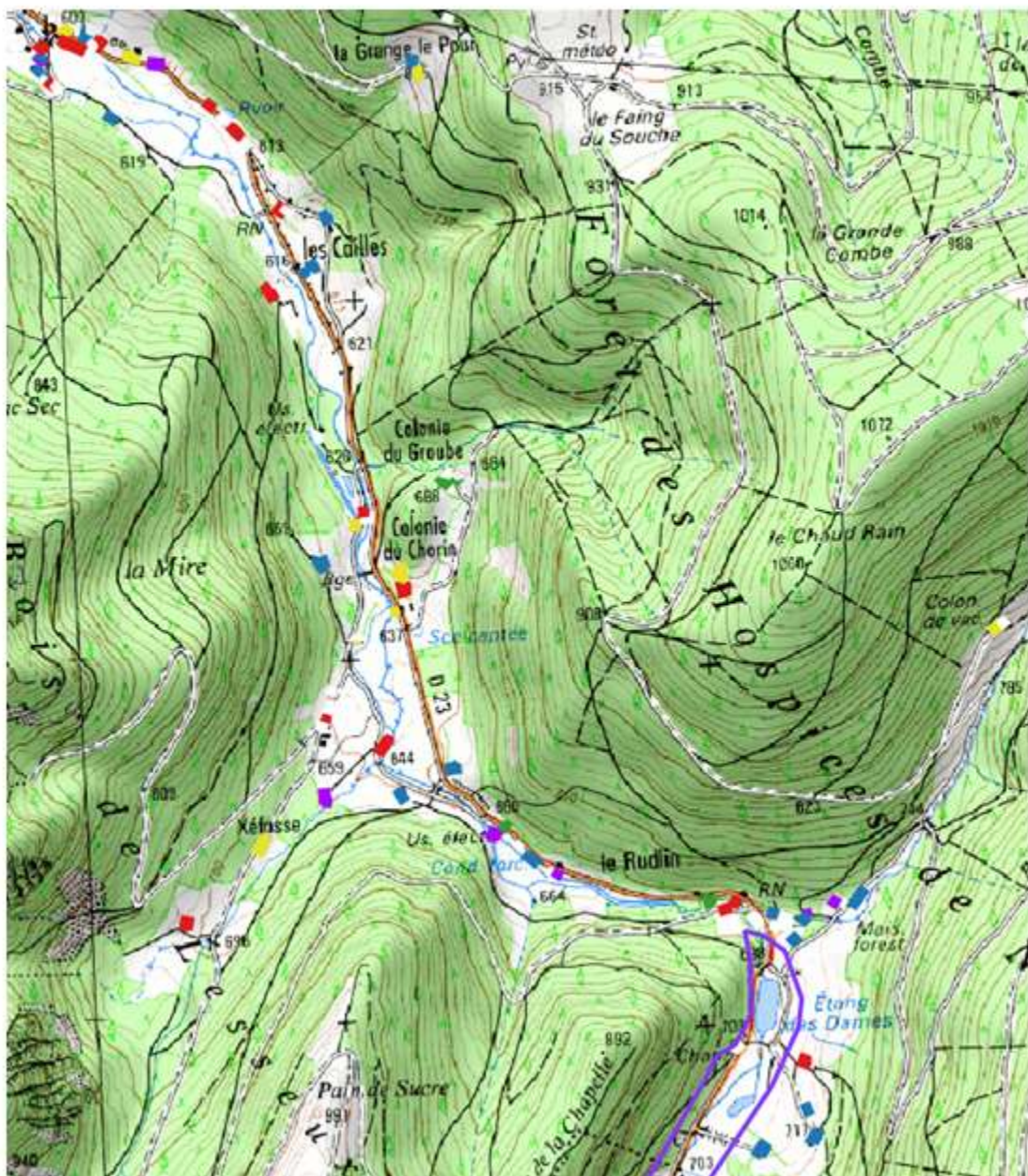
(bilan 2023, source : SDANC 88)








Etat de l'assainissement non collectif des bâtiments dans le village du Valtin



- Aucune obligation de travaux
- En attente de réalisation des travaux (projet de réhabilitation en cours)
- Installation non conforme ne présentant pas de danger/risque
- Installation non conforme présentant un risque/danger
- Absence d'installation
- Installation inaccessible et aucun élément probant transmis (considérée comme inexistante)

Etat de l'assainissement non collectif des bâtiments à Plainfaing



-  ZSC_Rudlin
-  Aucune obligation de travaux
-  En attente de réalisation des travaux (projet de réhabilitation en cours)
-  Installation non conforme ne présentant pas de danger/risque
-  Installation non conforme présentant un risque/danger
-  Absence d'installation
-  Installation inaccessible et aucun élément probant transmis (considérée comme inexistante)

E2 : proposer des infrastructures adaptées au franchissement des cours d'eau

- Les 2 problèmes majeurs identifiés dans le document d'objectifs sont résorbés (passage à gué en fond de Combe, + retenue collinaire du Vétiné)

2013 : aménagement du gué au fond la Combe (traversée bétonnée) => colmatage en janvier 2018 puis restauration novembre 2018



<= 2017 : destruction du barrage du Vétiné et restauration des continuités hydrauliques et sédimentaires

- ▶ A signaler: problèmes de buses colmatées, en aval du village en 2020



PERSPECTIVES

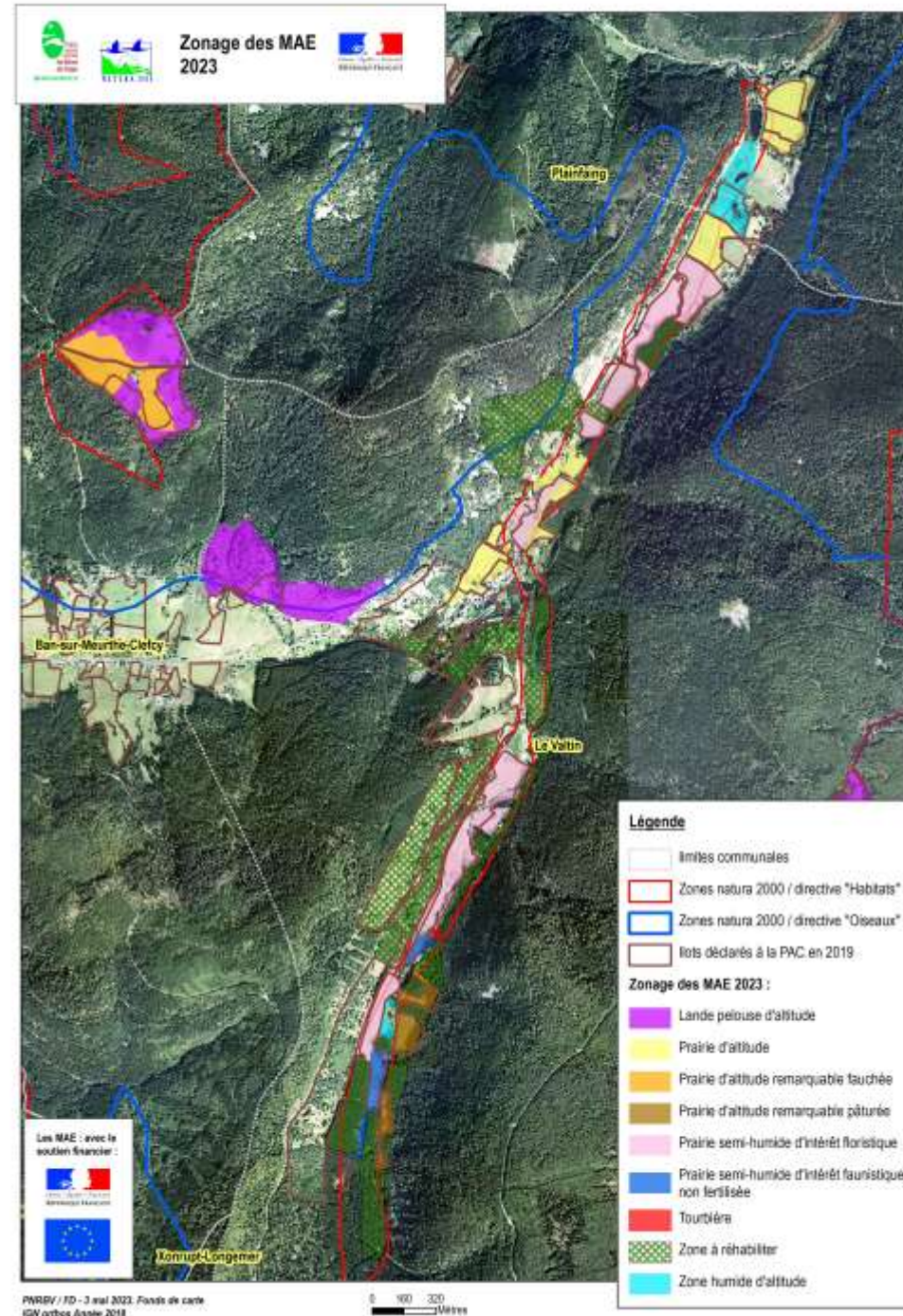
- ⇒ Etat des lieux dans le bassin versant (au niveau de la voirie forestière, notamment au niveau du site étendu si validation) ?
- ⇒ Sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux du site et aux précautions à prendre en lien avec le CRPF

A1 : mettre en œuvre des mesures agri-environnementales

- ▶ **Contexte** : 55 ha de milieux ouverts dans le site natura 2000 mais 125 ha potentiellement concernés dans le bassin versant proche (cf docob)
- ▶ 1ers contrats **MAET sur 2012-2017** : 23,75 ha engagés pour 3 exploitations différentes
- ⇒ Taux de contractualisation : 90% des surfaces éligibles (= parcelles déclarées à la PAC et situées au moins pour moitié dans le périmètre).
- ⇒ Coût : 26 850 € pour les 5 années de contractualisation.
- ▶ Renouvellement en **MAEC sur 2017-2022** : 2 exploitations agricoles engagées sur près de 11,3 ha
- ⇒ disparition d'engagements rémunérés en 2017 => moins de contractualisation possible

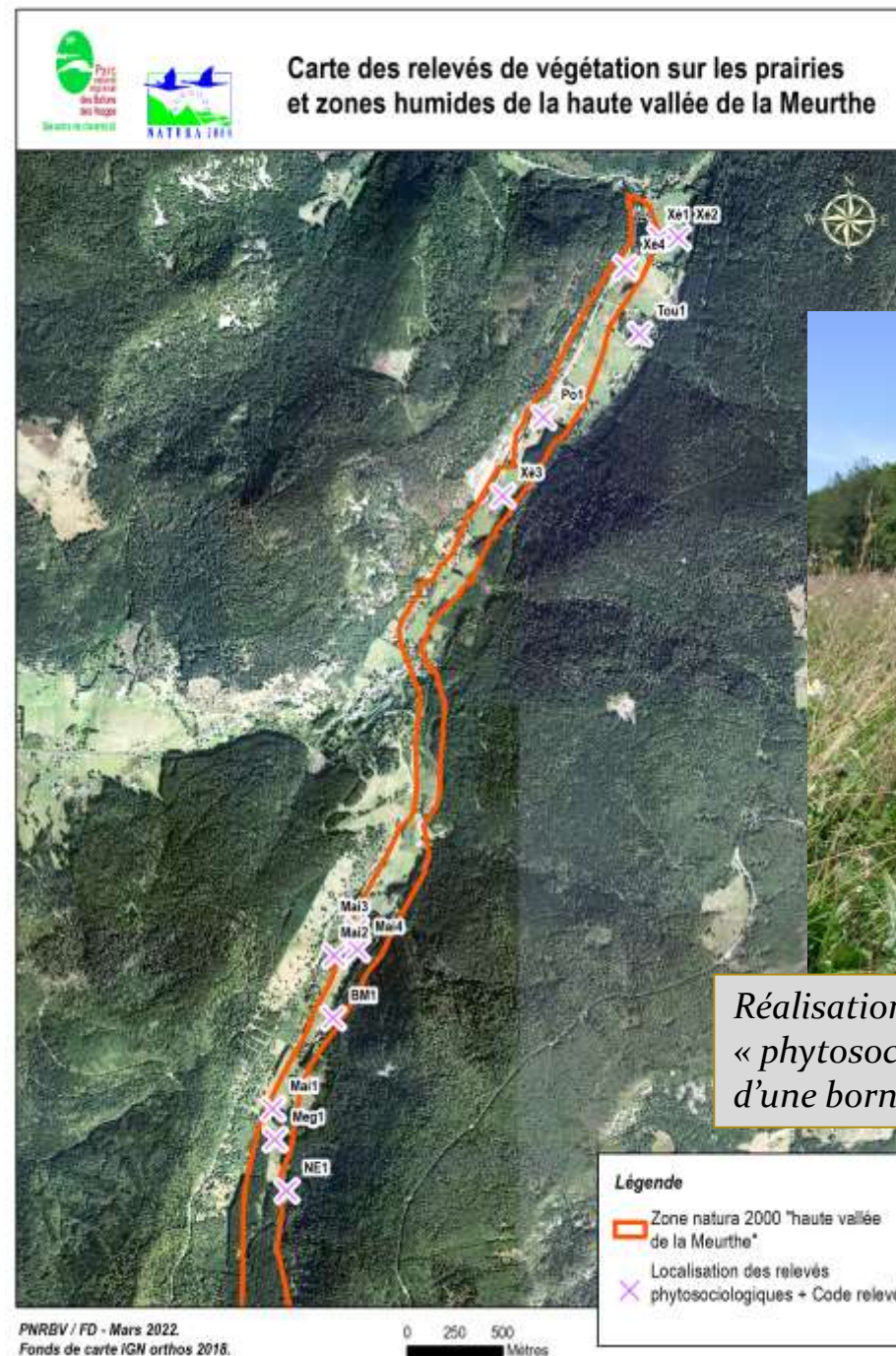
PERSPECTIVES : nouvelles MAE en 2023

- ⇒ A priori peu de contrats à prévoir.... : éleveurs pas intéressés ou éleveurs intéressés mais parcelles déclarées en bio => pas compatible



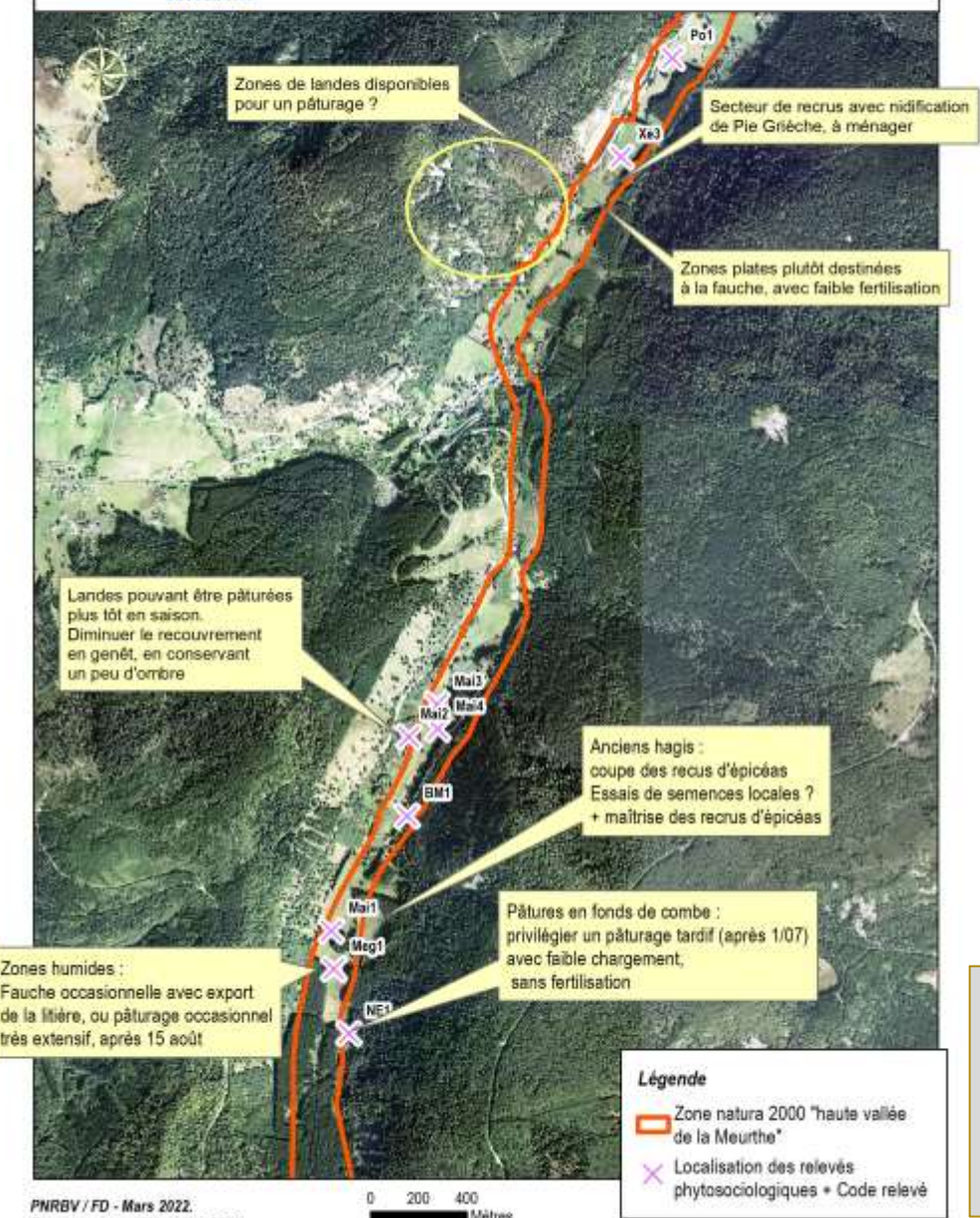
Suivi scientifique des prairies / évaluation des MAE et des états de conservation des prairies et des landes

- ⇒ 11 placettes de 50 m² réparties sur le site
- ⇒ Relevés réalisés en 2011, refaits en 2016 puis en 2021
- ⇒ Conclusions : végétations globalement assez stables sur ces relevés, mais :
 - plusieurs prés de fauche s'enrichissent en trèfles (cause....? fertilisation PK ?)
 - quelques pâtures ont l'air d'avoir souffert des sécheresses de 2019 et 2020.
 - la mégaphorbiaie en fond de combe est désormais pâturée, ce qui change sa composition botanique.
- ⇒ Ce constat a amené l'animateur et les élus à encourager la modifications des pratiques pour
 - **faucher plutôt que pâturer les prés plats**
 - **retarder les dates d'exploitation sur certains secteurs**
 - **augmenter la pression de pâturage ou d'entretien sur les landes (ex : jeu de carte)**





Carte des relevés de végétation sur les prairies et zones humides de la haute vallée de la Meurthe Préconisations de gestion



PERSPECTIVES

- ⇒ Poursuivre l'animation avec les éleveurs, en lien avec les élus
- ⇒ Mise à jour de la cartographie des habitats et évaluation des états de conservation
- ⇒ Evolution du périmètre du site natura 2000 pour prise en compte des parcelles agricoles entières

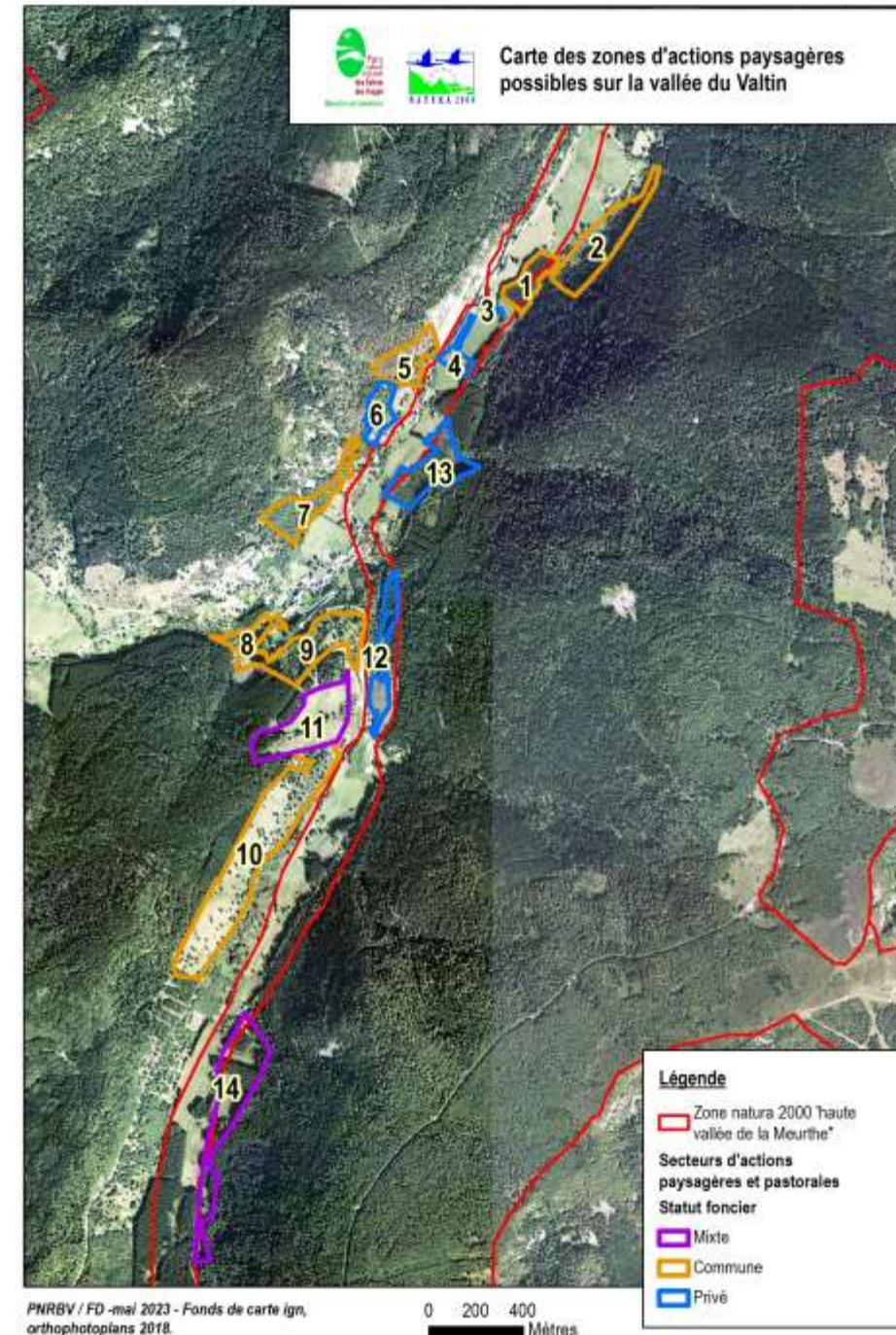
Document transmis en 2022 à un éleveur pour l'encourager à modifier / adapter ses pratiques (en dehors du champs des MAE)

A2 : mettre à jour puis animer un plan de paysage

- ▶ 14 zones de reconquêtes identifiées, **une majorité en dehors du site officiel**
- ▶ Bilan 2023 :
 - Zone 1 : projet communal en cours pour restauration d'un pré de fauche
 - Zones 5 et 6 : projets en cours
 - Zones 9 & 11 : secteur Jeu de Carte et piste du Vétiné : coupe d'arbres par la commune avec ONF énergie en 2021/22 => travaux complémentaires de coupes programmés en 2023 avec l'aide du Parc (financements natura 2000 => chantier confié à l'ESAT du Beubois)
 - Zone 12 : coupe du hagis et mise en pâture sur zone privée => **travaux complémentaires possibles**
 - Zone 14 : coupes de hagis privés + mise à disposition à un éleveur. Coupes de recrues d'épicéas pris en charge par le Parc en 2023 (ESAT Beubois)

PERSPECTIVES

- ⇒ **Poursuivre les contacts avec éleveurs, élus, propriétaires etc**
- ⇒ **Etudier le dépôt de dossiers de rénovations pastorales sur les projets aboutis (zones 5 et 6 ?)**



A3 : promouvoir des conventions de gestion entre propriétaires et éleveurs

- ▶ 2011 : la réunion avec les propriétaires du site montre qu'il y a une méconnaissance des possibilités de conventions, et une méfiance / monde agricole
- ▶ 2013 : une convention type a été rédigée en lien avec la chambre d'agriculture 88 et diffusée auprès de propriétaires + sur Internet

PERSPECTIVES

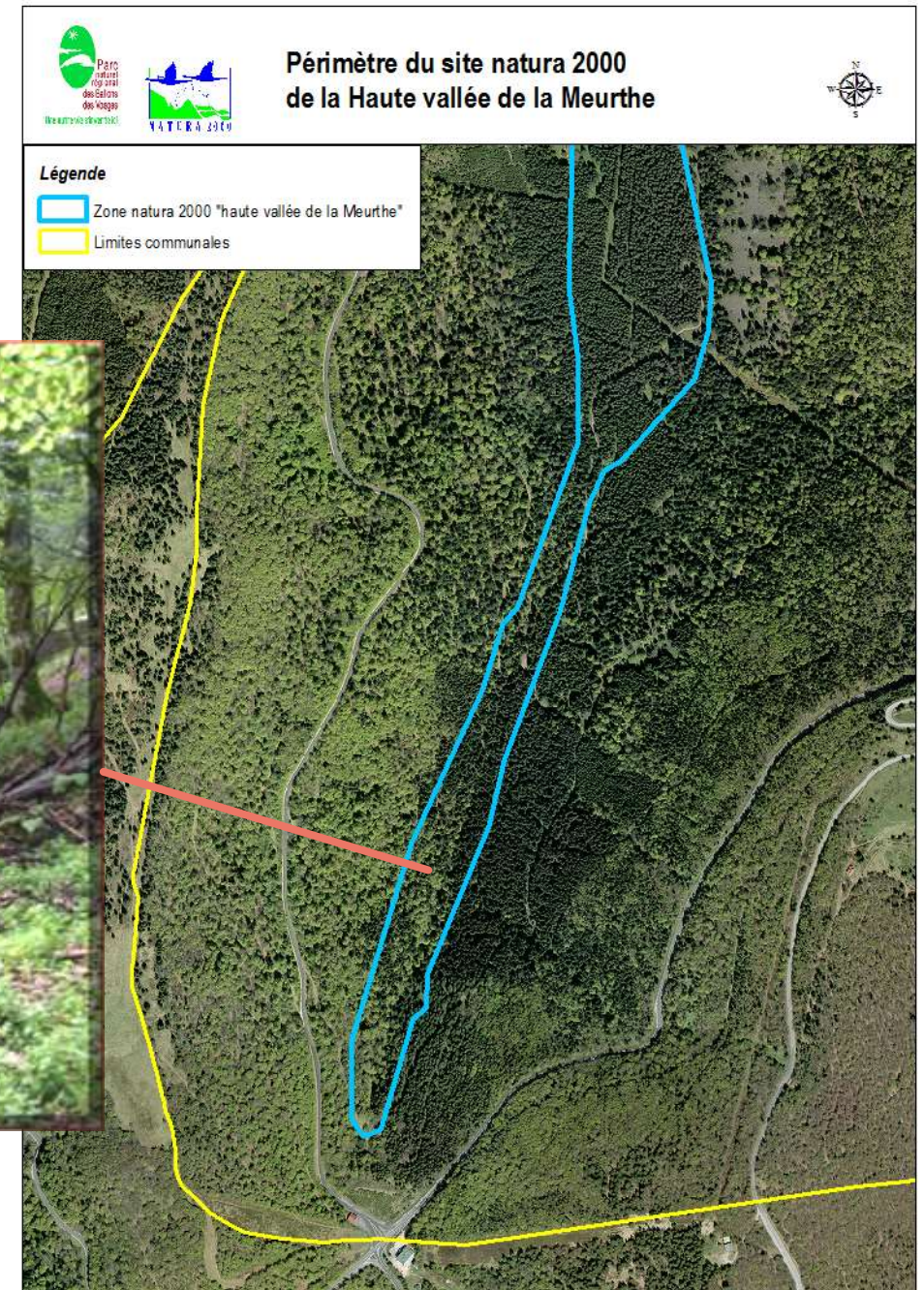
⇒ RAS

F1 : proposer des contrats natura 2000 aux propriétaires forestiers

- ▶ Après vérification de terrain et discussion avec les propriétaires privés pressentis, il n'est pas possible de mettre en œuvre une telle mesure car il n'y a pas d'îlots de taille suffisante éligible ni de travaux envisagés
- ▶ Portion forestière du versant sud = très étroite.... !

PERSPECTIVES

- ▶ RAS



H1 : lutter contre les espèces végétale invasives

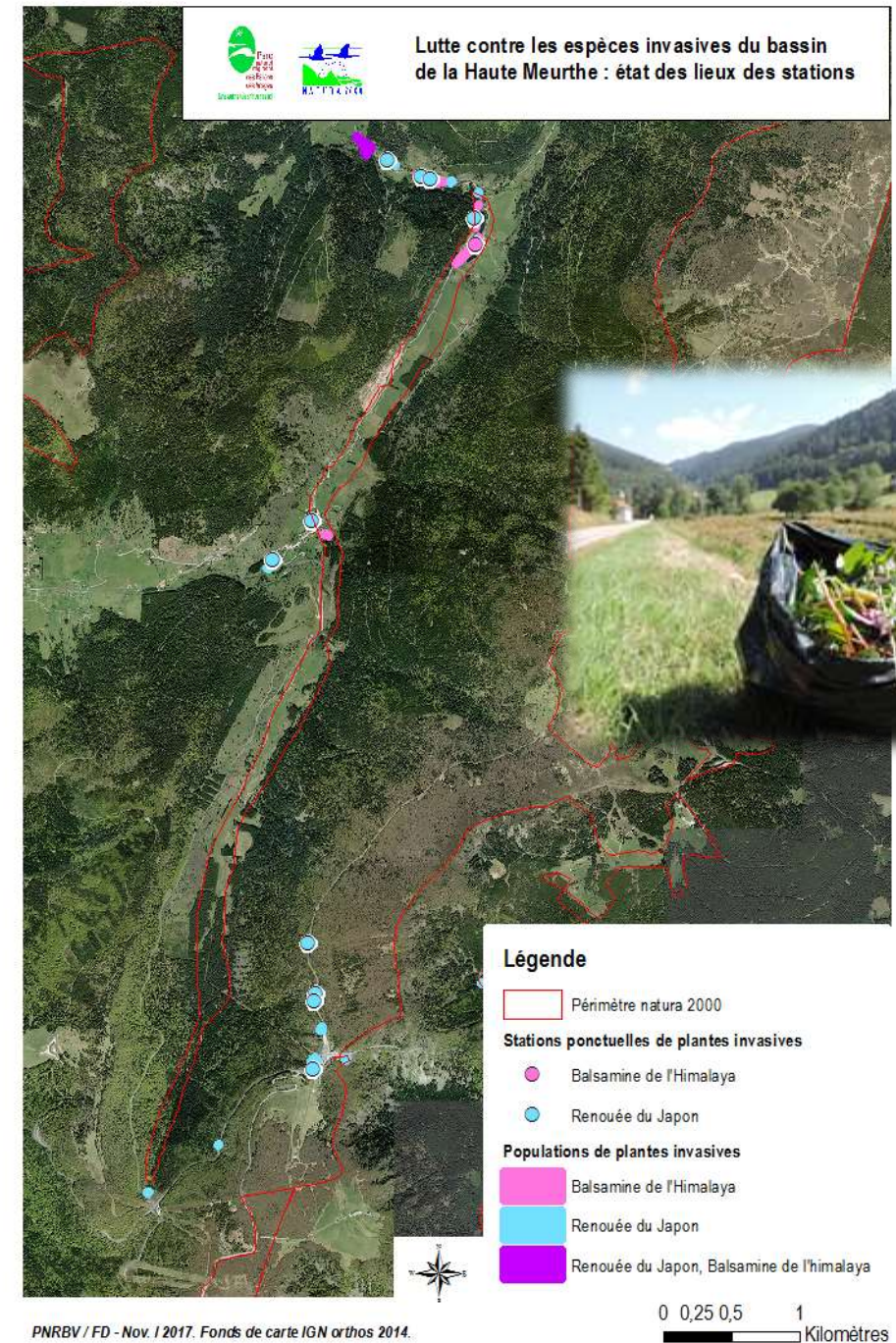
- ▶ 2013 : **cartographie** des stations de plantes invasives
- ▶ 2014 – 2015 : élaboration de **fiches pédagogiques** + contacts avec pêcheurs pour plan de lutte + mise au point d'une **stratégie de lutte**, recherche de financements etc
- ▶ Depuis : mise en place de la lutte :
 - ⇒ **Arrachage / coupe pluriannuel** des stations isolées
 - ⇒ **Bâchage** de populations denses sur 3 secteurs + **plantation** de saules et épicéas + entretien des bâches + signalétique

Financement : 3000 € / an environ

Mise en œuvre : chantiers du Neuné / PNRBV jusque 2018. 2019 / 2021 : prestataire privé – Depuis 2022 : ESAT du Beubois (Orbey)

PERSPECTIVES

- ⇒ **Poursuite des actions**
- ⇒ **Pâturage expérimental avec chèvres lorraines au Col de la Schlucht**





*fauche / arrachage
des balsamines*

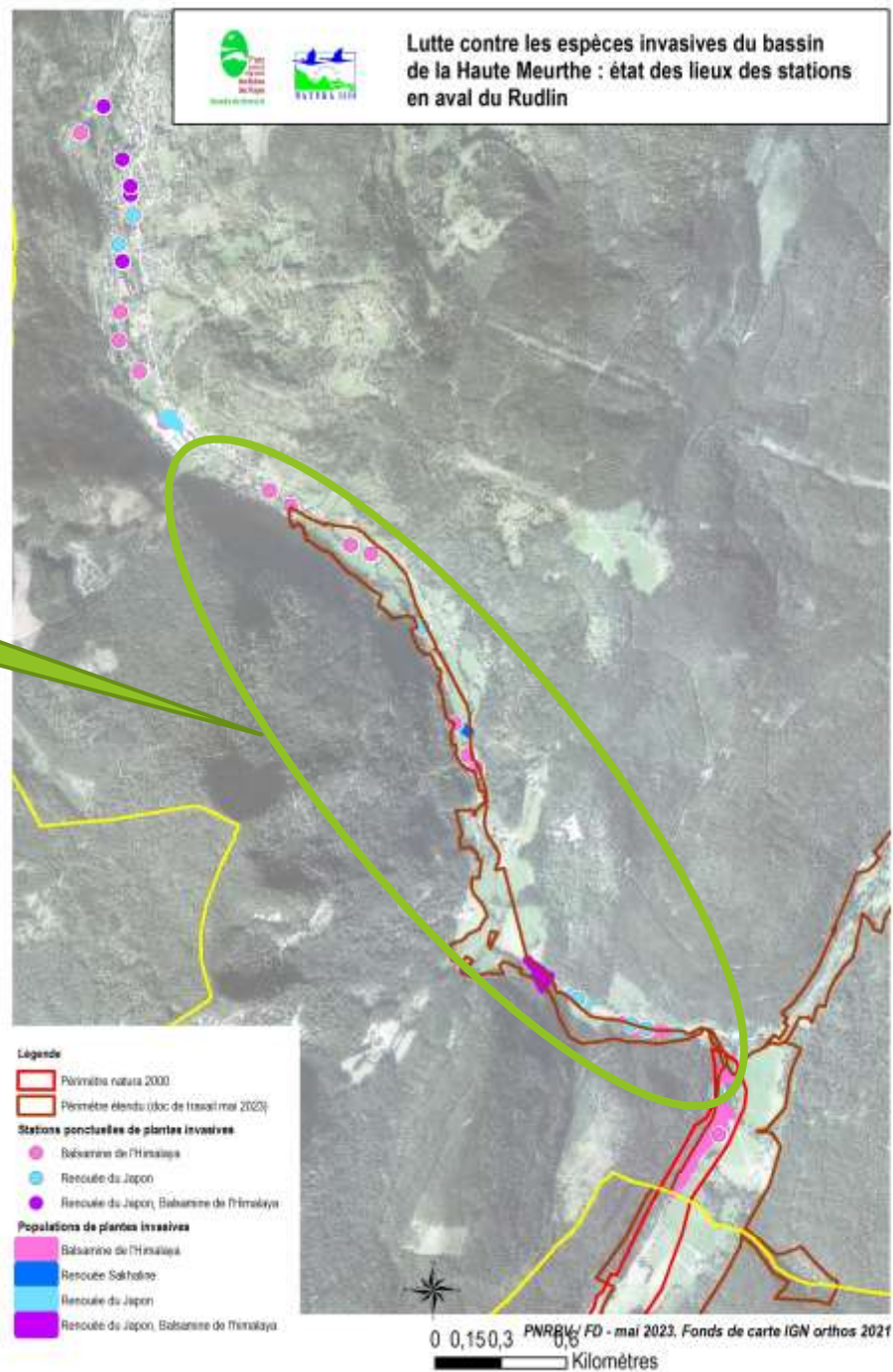
*<= 2016 : bâchage de
la station de Renouée
près de la mairie*

La plus grosse station de
Renouée des Hautes Vosges
est proche des sources de la
Meurthe



Sous réserve de financement : mise en œuvre d'un pâturage expérimental avec des chèvres lorraines derrière la brasserie de la Schlucht (zone d'une source de la Meurthe)

Etendre les interventions en aval si l'extension du site natura 2000 est validée



H2 : protéger et gérer les mégaphorbiaies

- ▶ Etablissement de la liste des contacts des propriétaires + 1ers contacts
- ▶ Mise en place de MAE sur quelques zones humides, non reconduites en 2017 en raison des évolutions des possibilités de cahiers des charges
- ▶ Proposition d'une intervention foncière du CENLorraine pour une protection par acquisition => pas d'accord du CEN

PERSPECTIVES

- ⇒ Poursuivre contacts avec les propriétaires
- ⇒ ? Réglementation des drainages / brulages etc



*<= 2019 :
destruction
d'une
mégaphorbiaie
+ enrochement
en bord de cours
d'eau*



Mégaphorbiaie en juin 2011, devant la chapelle du Rudlin (Plainfaing)



La même parcelle le 5 avril 2017

*22 novembre 2022 : coupe d'épicéas en
bordure de Meurthe sur propriété privée.
Intervenants : Parc, ESAT Beubois*



Avant



Après



H3 : restaurer la flore autochtone des zones humides

- ▶ Plusieurs contacts avec le propriétaire depuis 2014 pour proposer la mise en œuvre d'une renaturation du site : suppression des arbustes exotiques, lutte contre écrevisse américaine.
- ▶ 2019 : cartographie des plantes exotiques + visite du site avec les propriétaires => accord de principe pour étudier une restauration



PERSPECTIVES

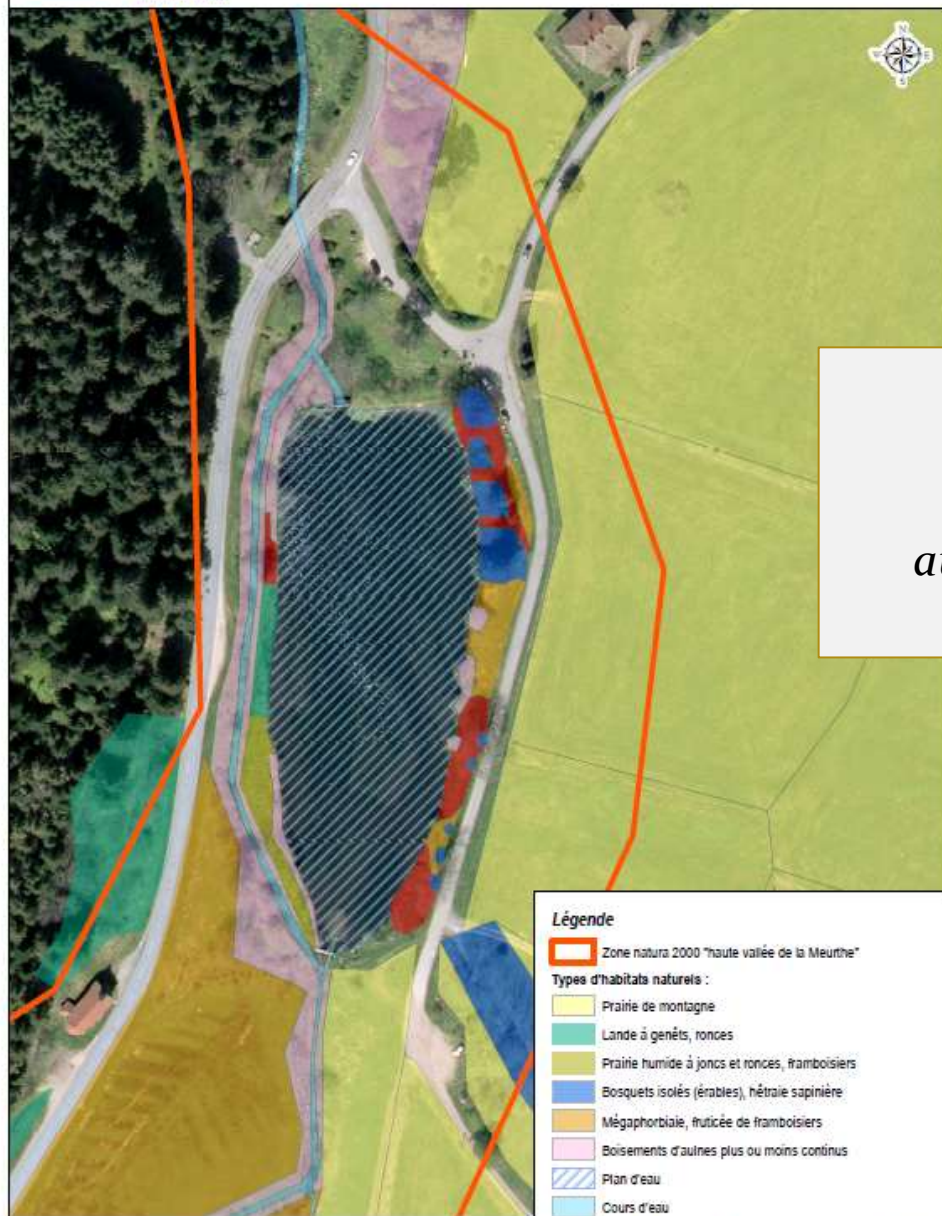
- ⇒ Dépôt d'un contrat natura 2000 pour la prise en charge de la renaturation du site (suppression des plantes exotiques, gestion de l'accès au lac)
- ⇒ Plusieurs relances des propriétaires depuis 2019, sans suites données



Spirée « billardii »



Symphorine



*Mars 2019 :
cartographie des
plantes exotiques
autour de l'étang du
Rudlin*

Légende

- Zone natura 2000 "haute vallée de la Meurthe"
- Types d'habitats naturels :**
- Prairie de montagne
- Lande à genêts, ronces
- Prairie humide à joncs et ronces, framboisiers
- Bosquets isolés (érables), hêtraie sapinière
- Mégaphorbiaie, fruticée de framboisiers
- Boisements d'aulnes plus ou moins continus
- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Massifs denses de plantes exotiques (symphonine, spirées)

R1 : adapter les documents de gestion existants aux enjeux de préservation du site

- ▶ RAS a priori depuis 2012 (pas de révision de plan d'aménagement ou PSG à notre connaissance....)

PERSPECTIVES

- ⇒ **Veille à poursuivre**
- ⇒ **Mettre l'animateur natura 2000 dans les boucles de consultation**

R2 : adapter les réglementations locales existantes aux enjeux de préservation du site

- ▶ 2014 – 2016 : révision de la **réglementation des boisements** : 3 réunions de la commission d'aménagement foncier + enquête publique, sous la houlette du Conseil départemental 88

PERSPECTIVES

- ⇒ **Faire appliquer la réglementation**



La combe du Valtin et ses plantations résineuses

S1 : suivre l'état de conservation du site

- ▶ 2013 : étude sur les Insectes (R. Treiber) + cartographie des plantes invasives
- ▶ 2014 : étude sur la qualité physico-chimique de l'eau, confiée à ASCONIT + diagnostic Ecrevisses
- ▶ 2015-2018 : études sur les macros invertébrés aquatiques (Gille Jacquemin et AQUABIO) : remise à jour des listes d'espèces + études quantitatives
- ▶ 2016 et 2021 : relevés de végétation sur les prairies (suivi initié en 2011)
- ▶ 2023 : suivi de la qualité de l'eau dans le cadre de l'observatoire des rivières du PNRBV

Chaque année : mise à jour des inventaires d'espèces du site + suivi des stations d'espèces patrimoniales

PERSPECTIVES

- ⇒ **2024** : mise à jour de la cartographie des prairies et forêts du site + évaluation des états de conservation

Un Ephéméroptère....



Baetis rhodani (m)



Le Crocus sauvage, protégé en Lorraine

Aspect des prairies après le passage du tournage pour la série « les combattantes » en juin 2021

D1 : animer la mise en œuvre du document d'objectifs et le suivi du site (autres tâches que ci-dessus)

- ▶ Veille à la « cohérence » des actions sur le site :

Exemple : suivi du tournage d'un épisode de la série les Combattantes, dans la combe du Valtin en juin 2021

- ▶ Suivi administratif, financier, bilans d'activités, projets d'activités,
- ▶ Réunions régulières avec le Président du COPIL

PERSPECTIVES

- ⇒ révision du périmètre natura 2000
- ⇒ étudier une protection réglementaire pour renforcer la conservation de l'intégrité du site



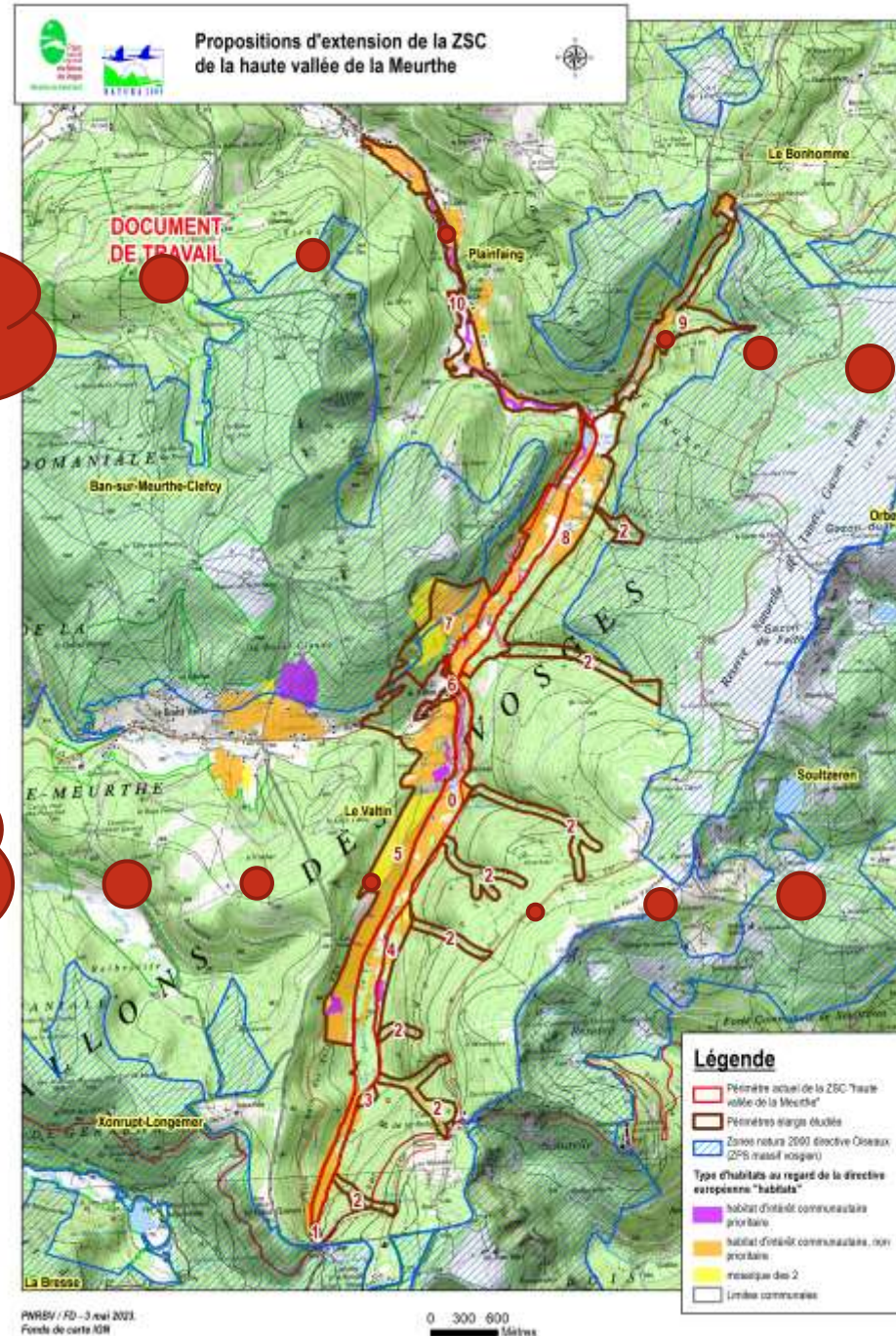
2020 : dépôt d'ordure pour brûlage en bordure de Meurthe !

Révision du périmètre de la Zone natura 2000

3 - Intégration de la Meurthe et de ses abords de prairies jusqu'à la zone urbanisée de plainfaing

5 principes pour un périmètre étendu

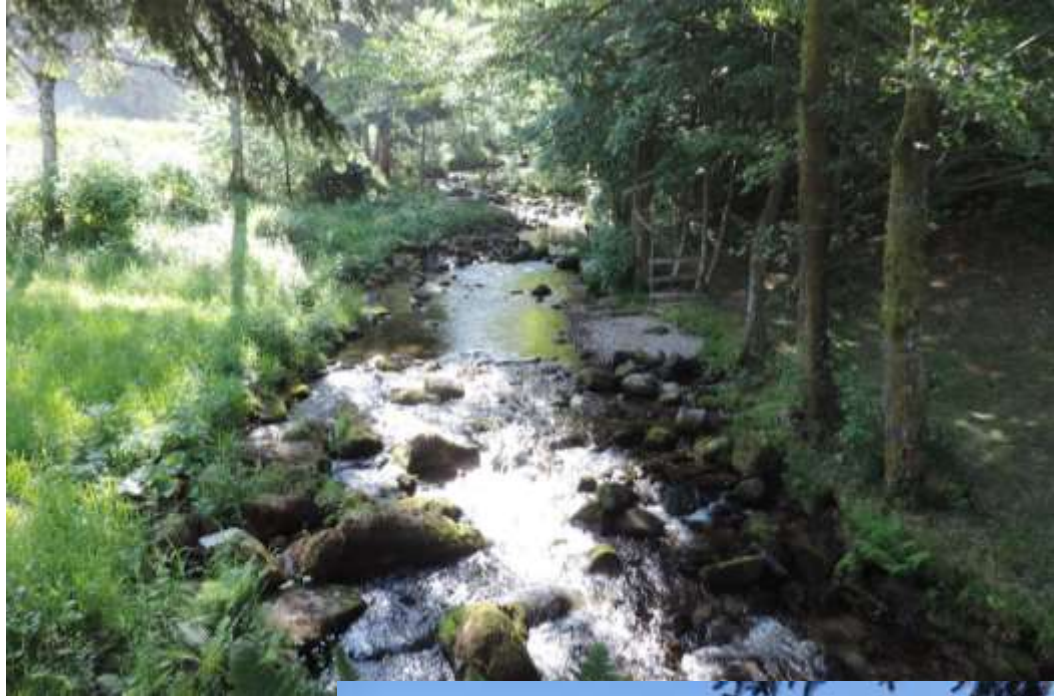
1 - Intégration des prairies et landes du bassin versant

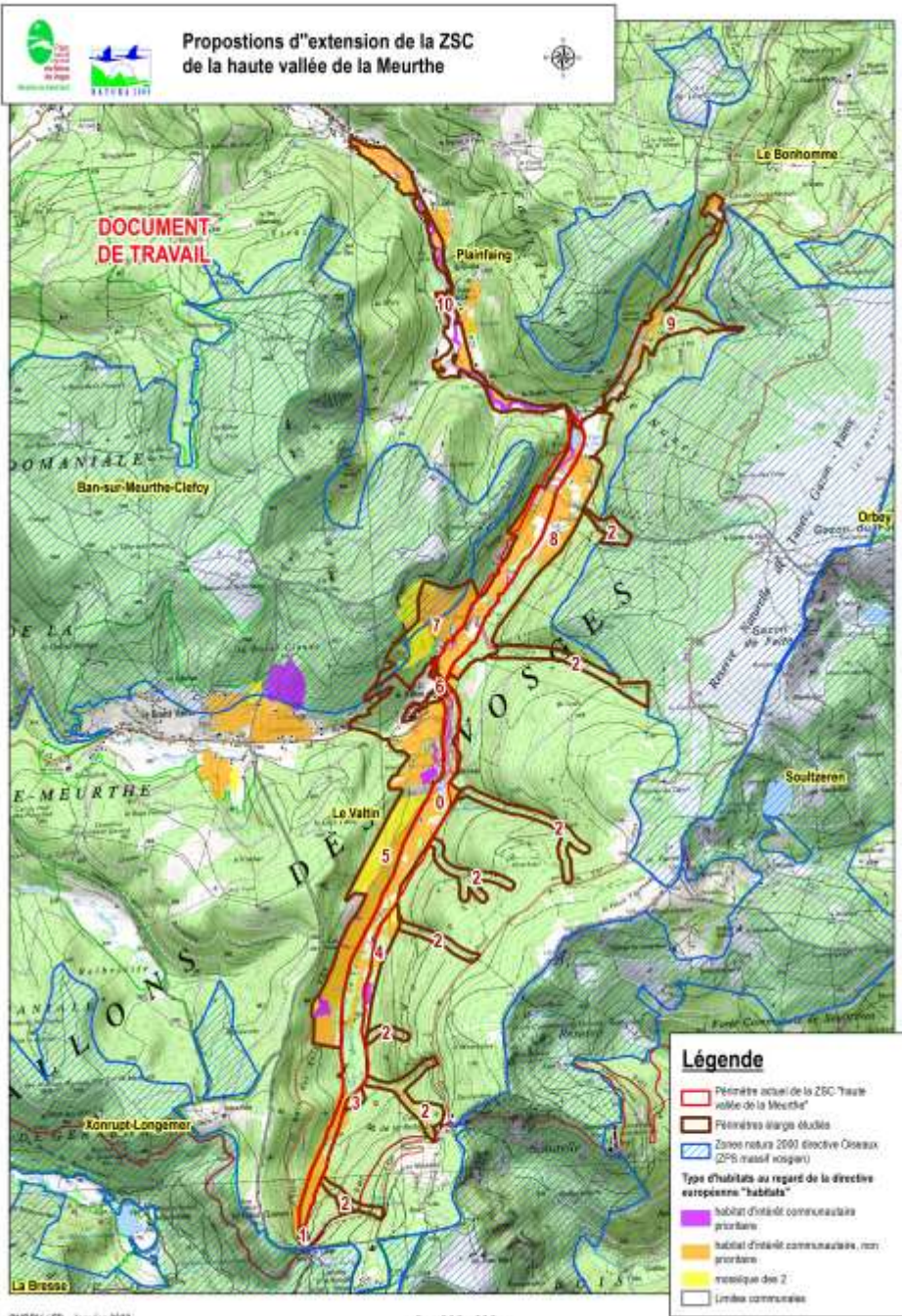


4 - Intégration du Louchbach et ses abords de prairies

2- Intégration des autres sources de la Meurthe, sur la base des connaissances des peuplements en EPT

5- Détourner les bâtiments, résidences et leurs annexes (jardins, potagers etc)





ID	Surface (ha)	Arguments	Priorité	Habitats	Espèces	Type
0	115,0	ZSC initiale, ajustée à la marge sur limites cadastrales ou chemins	1			
1	0,8	Intégration de la source amont et de la zone de traitement Renouée du Japon	1	9110, 3260		ajout
2	5,8	Intégration du ruisseau de la cascade	2	3260, 9110, 9130	85 espèces d'EPT inventoriés en 2018-2019 par G. Jacquemin, dont 51% "déterminants ZNIEFF" + qualité de l'eau pour chabot en aval	ajout
	15,4	Intégration de ruisseaux abritant de nombreuses espèces d'invertébrés aquatiques spécifiques	2	3260, 9110, 9130		ajout
	5,8	Intégration de la Meurthe jusqu'à sa "véritable" source.	1	3260, 9110, 9130	91 espèces d'EPT recensées (G. Jacquemin 2018) dont 56% d'espèces déterminantes ZNIEFF.	ajout
	13,0	Intégration des ruisseaux de tête de bassin affluent	2	3260, 9110, 9130		ajout
	6,2	Intégration des ruisseaux de tête de bassin affluent	2	3260, 9110, 9130		ajout
	10,9	Intégration des ruisseaux de tête de bassin affluent	2	3260, 9110, 9130		ajout
	13,7	Intégration des ruisseaux de tête de bassin affluent	2	3260, 9110, 9130		ajout
3	2,0	Ajustements aux limites cadastrales proches	1	9110, 3260	chabot	ajout
4	11,3	Intégration des milieux ouverts en marge de la combe, notamment nardaies, habitats d'intérêt communautaire prioritaires	1	6230	Pie Grièche écocheur, cuivré de la bistorte	ajout
5	103,8	Intégration des prairies et landes remarquables du bassin versant + intégration du ruisseau de la Petite Meurthe	1	6230, 4030, 9130, 6230	Pie Grièche écocheur chabot	ajout
6	1,1	Zones urbanisées du cœur du village	2			retrait
7	38,4	Intégration des complexes sur éboulis, falaises, landes et les clairières en bas de pente	1	8110, 8220, 9130, 4030	Faucon pèlerin, Grand Duc d'Europe, Lynx, Pie Grièche écocheur	ajout
8	51,8	Intégration des milieux agropastoraux du vallon du Rudlin, jusqu'aux limites cadastrales	1	6520, 4030	Pie Grièche écocheur, station de Crocus printanier	ajout
9	32,9	Ruisseaux, milieux ouverts, zones humides (mégaphorbaies montagnardes) et forêts en bordure de ruisseaux patrimoniaux (cf étude G. Jaicquemin, 2018)	2	3260, 6430, 9110, 9130, 4030	chabot, Pie Grièche écocheur, c88 espèces d'EPT inventoriées par G. Jacquemin en 2018, dont 40% sont déterminants ZNIEFF. Stations de Nivéole (plante vernale)	ajout
10	35,5	Intégration des prairies de fauche d'intérêt comunautaire encore bien conservées en amont	2	6520, 6510	Cuivré de la bistorte. Encore beaucoup d'espèces d'EPT (36 espèces d'EPT au niveau de "Les Cailles" par exemple)	ajout



Merci de votre attention et de votre participation